

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Martin, le 29 avril 2024

Décisions du Conseil Exécutif du 26 avril 2024

1. Nomination de la piste d'athlétisme du Stade A. RICHARDS

Le label Terre de Jeux 2024 est un dispositif destiné aux collectivités territoriales et aux acteurs du mouvement sportif (fédérations, Comité Régional Olympique et sportif (CROS), Comité Département Olympique et sportif (CDOS), Comité Territorial Olympique et Sportif de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin (CTOS) qui souhaitent, quels que soient leur taille et leurs moyens, valoriser leur territoire et s'engager dans l'aventure des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

La Collectivité de Saint-Martin a obtenu son label en juillet 2023, lequel engage les collectivités labellisées à déployer des actions liées au sport. Ces actions peuvent être simples ou plus ambitieuses. Dans ce cadre, la Direction des sports de la Collectivité souhaite profiter de ce dynamisme olympique et honorer la seule athlète saint-martinoise à ce jour, Florencia HUNT, ayant participé aux Jeux Olympiques de Sydney en 2000.

Le Conseil exécutif du 26 avril 2024 approuve la nomination émise par la commission des sports, le 12 mars 2024 dernier, de la piste d'athlétisme « Florencia HUNT » du stade Albéric RICHARDS.

Cette nomination permet

- De valoriser son parcours sportif et sa participation aux Jeux olympiques de Sydney en 2000 ;
- De mettre à l'honneur cette distinction particulière ;
- De mettre l'accent sur le sport féminin.

Contact Presse DIRCOM Tél : 0590 29 56 60

Email : dircom@com-saint-martin.fr

Website : www.com-saint-martin.fr



Collectivité de Saint-Martin Nos Actualités

2. Prise en charge, par la Collectivité, des frais de déplacement du conteur Moïse BENJAMIN dit « Benzo », les 23 et 24 Mai 2024, ainsi que du coût des animations correspondant pour les élèves des classes de CE2 au CM1 des écoles du Territoire.

Dans le cadre des actions menées pour promouvoir la lecture et la littérature de jeunesse, la section jeunesse du service de la lecture publique de la Collectivité (Médiathèque) met en place des animations périscolaires pour les élèves des écoles du Territoire dédiées aux mamans.

Les contes traditionnels sont des supports idéaux pour promouvoir la lecture chez les enfants. En écoutant des contes, les élèves sont susceptibles de développer un intérêt pour la lecture et la découverte de nouvelles histoires. Ils offrent un contexte favorable à l'enrichissement du vocabulaire et à la pratique de la communication orale, ainsi qu'un univers fécond et varié qui stimule l'imaginaire des enfants leur permettant ainsi de développer leur créativité en imaginant des mondes fantastiques et en se plongeant dans des histoires extraordinaires.

De plus, les contes traditionnels véhiculent souvent des valeurs morales et culturelles importantes. En écoutant ces histoires, les enfants peuvent apprendre des leçons de vie tout en découvrant des aspects de la culture et du patrimoine caribéen.

Inviter un conteur comme Benzo permettra aux élèves de vivre des moments de plaisir et d'émotion en écoutant les contes du conteur, interagir avec le conteur en personne et, enfin, les introduire à la diversité culturelle.

Le Conseil exécutif approuve dans le cadre des animations organisées à Saint-Martin par la section jeunesse de la médiathèque, la prise en charge des dépenses de déplacement de Monsieur Moïse BENJAMIN, conteur, dit « Benzo » du 23 au 24 mai 2024, de son hébergement et des dépenses correspondant aux animations autour du conte traditionnel, alterné de chansons interactives mises en place à cette occasion.

3. Accord-cadre à bons de commande pour l'enlèvement et l'évacuation des algues sargasses échouées sur le littoral de la Collectivité de Saint-Martin.

Le littoral de Saint-Martin est régulièrement confronté au phénomène d'échouements des algues sargasses.

Les espèces principalement incriminées sont Sargassum fluitans et Sargassum Natans dont le développement se fait à la surface de la mer. Les plaques dérivantes peuvent atteindre plusieurs milliers de mètres carrés.

Ces échouements se produisent de manière récurrente depuis 2011 avec une tendance haussière tant en termes de fréquence que de volumes.

Les échouements d'algues sargasses constituent aujourd'hui un enjeu majeur pour le territoire pour plusieurs raisons :

- ils ont un impact potentiellement négatif sur la santé publique en cas de collecte trop tardive,
- ils dégradent lourdement l'image de la destination sur le marché du tourisme mondial et national,
- ils participent à la dépréciation foncière des biens limitrophes,
- ils constituent un frein aux activités et au développement économique des secteurs impactés,
- ils imposent une prise en considération profonde des contraintes liées à la collecte dans les projets d'aménagement globaux menés par la Collectivité,
- ils mettent en danger certains écosystèmes fragiles et notamment certains secteurs de mangrove,
- ils peuvent potentiellement mettre en danger l'intégrité du trait de côte.

La gestion de ces échouements, parfois exceptionnels en termes de volumes ou atypiques en termes de localisation, constitue donc une priorité pour la Collectivité, tant dans sa capacité à mobiliser rapidement les intervenants que dans la qualité de la prestation rendue aux publics ; et ce, dans le respect des contraintes environnementales et des orientations données par les COPILs nationaux.

Au vu du rapport d'analyse des offres et du procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 10 Janvier 2024, le Conseil exécutif attribue comme suit l'accord-cadre à bons de commande alloti géographiquement pour la collecte et l'évacuation des algues sargasses, sur le littoral de la Collectivité de Saint-Martin ; et ce, conformément à l'appel à concurrence N°23.02.033 :

- Lot 1 : "Collecte sur les sites de Grandes Cayes, Cul de Sac et Mont Vernon avec stockage et étalement à moins d'un kilomètre ou transport jusqu'à l'éco-site de Grandes Cayes" au candidat GTN pour un montant maximum de 2 400 000.00 € HT sur la durée de l'accord-cadre, soit 5 ans.
- Lot 2 : "Collecte sur les sites de la Baie de l'Embouchure avec stockage et étalement à moins d'un kilomètre ou transport jusqu'à l'éco-site de Grandes Cayes" au candidat TWS SAS pour un montant maximum de 1 600 000.00 € HT sur la durée de l'accord-cadre, soit 5 ans.
- Lot 3 : "Collecte sur les sites de l'Étang aux poissons avec stockage et étalement à moins d'un kilomètre ou transport jusqu'à l'éco-site de Grandes Cayes" au candidat GTN pour un montant maximum de 900 000.00 € HT sur la durée de l'accord-cadre, soit 5 ans.

Contact Presse DIRCOM Tél : 0590 29 56 60

Email : dircom@com-saint-martin.fr

Website : www.com-saint-martin.fr



Collectivité de Saint-Martin Nos Actualités

- Lot 4 : "Collecte sur le site de Baie Lucas avec stockage et étalement à moins d'un kilomètre ou transport jusqu'à l'éco-site de Grandes Cayes" au candidat TWS SAS pour un montant maximum de 2 000 000.00 € HT sur la durée de l'accord-cadre, soit 5 ans.

Contact Presse DIRCOM Tél : 0590 29 56 60

Email : dircom@com-saint-martin.fr

Website : www.com-saint-martin.fr



Collectivité de Saint-Martin Nos Actualités